

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-137939-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre  
2024  
D-2024/362**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

**Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

### **Excusés :**

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Lancement de l'appel à projets dans le cadre de l'édition 2025  
de la Semaine de l'Amérique Latine et des Caraïbes -  
Autorisation - Décision**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 16 février 2011, le Sénat avait adopté une résolution pour l'instauration d'une journée nationale de l'Amérique latine et des Caraïbes le 31 mai, soulignant l'importance des valeurs partagées et des liens tissés entre la France et le continent latino-américain au cours des deux siècles passés.

A partir de 2014, avec la volonté de relancer et d'approfondir les relations de la France avec cette région, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a lancé l'évènement national des « Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes », invitant les partenaires publics, privés et associatifs à célébrer chaque année en mai nos liens dans les domaines les plus divers : environnement et biodiversité, recherche et enseignement, culture, économie, sports.

La Ville de Bordeaux s'est inscrite dans la démarche depuis 2018, en coordonnant les évènements proposés par les acteurs locaux, jusqu'à devenir l'une des villes françaises les plus dynamiques des Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Les partenaires se sont mobilisés de façon croissante, au premier rang desquels les associations bordelaises qui œuvrent aux liens entre notre ville et le continent sud-américain. Cet évènement a permis de donner une visibilité aux communautés des territoires latino-américains et caribéens. Il a également ouvert les Bordelaises et les Bordelais aux civilisations, cultures et traditions de ce continent, dans un esprit festif et accessible à toutes et tous.

La présente délibération porte sur l'édition 2025, qui, à Bordeaux, aura une composante dédiée au Brésil, en écho à la saison croisée France-Brésil et à l'organisation de la COP Climat à Belém.

Il est proposé de mettre en œuvre un appel à projets auprès des associations de la Ville de Bordeaux intéressées, afin de les soutenir dans l'organisation d'évènements destinés au grand public dans le cadre des Semaines de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les associations sont libres de définir le contenu de ces projets.

Le calendrier proposé est le suivant :

- 1/ délibération du conseil municipal de Bordeaux du 5 novembre 2024,
- 2/ publication de l'appel à projets du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025,
- 3/ tenue du comité de sélection des candidatures fin janvier 2025,
- 4/ désignation des lauréats par délibération du conseil municipal du 11 mars 2025,
- 5/ versement des subventions en avril 2025.

Un comité de sélection sera constitué, composé de l'Adjointe au maire chargée des Coopérations territoriales, européennes et internationales, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Adjoint au maire chargé de la Création et des expressions culturelles, ainsi que des services afférents. La présidence du comité sera assurée par l'adjointe au Maire de Bordeaux chargée des Coopérations territoriales, européennes et internationales. Il rédigera un rapport pour proposer au vote du conseil municipal l'attribution des subventions.

L'appel à projets sera ouvert aux associations ayant leur siège sur le territoire de Bordeaux Métropole et organisant un évènement sur le territoire de la ville de Bordeaux. Les actions devront s'inscrire dans l'objectif des SALC de mise en lumière des cultures et civilisations d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des liens entre Bordeaux et le continent latino-américain. Une attention particulière sera demandée aux candidats en matière de sobriété financière, de mutualisation des moyens (lieux et matériels), d'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Un budget global de 15 000€ (quinze mille euros) sera prévu pour cet appel à projets, afin de soutenir l'organisation des projets sélectionnés, pour un montant maximal de 1500€ (mille cinq cent euros) maximum par projet.

Le règlement de l'appel à projet 2025 est joint en annexe au présent rapport. Il comprend le calendrier prévisionnel, les conditions d'admission et d'attribution, les descriptifs de la nature des projets, de la présentation des dossiers, du montant de la subvention, ainsi que les engagements des associations pour la communication, l'évaluation et la réalisation du projet sous peine de remboursement en cas de désistement.

La Direction des Relations internationales, dans le cadre de sa feuille de route et au titre de ses actions en faveur de la valorisation de la diversité culturelle, propose de poursuivre la participation du territoire bordelais aux Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la mise en oeuvre d'un appel à projets pour l'organisation d'évènements dans le cadre des Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes 2025.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Céline PAPIN**

Ville de Bordeaux  
Direction des Relations internationales



Ville de  
**BORDEAUX**

**SEMAINE  
DE L'AMERIQUE LATINE  
ET DES CARAIBES 2025  
22 MAI – 2 JUIN (A CONFIRMER)  
APPEL A PROJETS**

Votre interlocuteur pour plus d'informations :

Marie-Elisabeth SAPIN

[me.sapin@bordeaux-metropole.fr](mailto:me.sapin@bordeaux-metropole.fr)

**DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Hôtel de Ville de Bordeaux

Place Pey Berland

33045 Bordeaux Cedex

## Préambule

---

Du 22 mai au 2 juin 2025 (*prévisionnel à confirmer*) se tiendra la 8<sup>ème</sup> édition des Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes de Bordeaux.

Le 31 mai 2011 le Sénat lançait une « Journée de l'Amérique Latine et des Caraïbes » afin de valoriser et renforcer les liens entre les pays de cette région et la France. Aujourd'hui, cette belle initiative a évolué vers un temps de valorisation plus étendu et ce sont désormais des « Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes » qui sont organisées à travers toute la France, à l'initiative du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

Les Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes ont vocation à mettre en lumière les initiatives et les acteurs qui font le lien entre nos continents. Elles visent également à *faire découvrir au public le plus large possible les cultures et civilisations d'Amérique Latine et des Caraïbes*. Dans tous les domaines : arts, artisanat, biodiversité, citoyenneté, économie, éducation, gastronomie, littérature, musique, nature, peuples premiers, coopérations universitaires et projets de recherche, ....

Les partenaires sont invités à travailler ensemble afin de pouvoir mutualiser les moyens, lieux et matériels. Une attention particulière est demandée quant à l'accessibilité des événements aux personnes à mobilité réduite dans l'organisation des événements, à l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations dans ses propositions.

Cette 8<sup>ème</sup> édition des SALC, à Bordeaux, proposera de mettre en avant le Brésil en écho à la saison croisée France-Bราซิล et à la COP 30 à Belém. Les projets entrant dans le cadre de cette thématique sont particulièrement bienvenus, mais cela ne constitue aucunement un critère excluant pour les projets qui seront proposés.

## Calendrier prévisionnel :

<b>16 décembre 2024</b>	Lancement de l'appel à projets 2025
<b>17 janvier 2025</b>	Clôture de réception des dossiers Pour rappel, les dossiers sont à envoyer par courriel à <a href="mailto:me.sapin@bordeaux-metropole.fr">me.sapin@bordeaux-metropole.fr</a> (un accusé de réception vous sera adressé) ou par courrier à : <b>Direction des Relations internationales</b> Hôtel de Ville de Bordeaux Place Pey Berland - 33045 Bordeaux Cedex
<b>Fin janvier 2025</b>	Réunion du comité préparatoire
<b>28 mars 2025</b>	Clôture de la programmation
<b>Du 22 mai au 2 juin 2025</b>	Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes

### **Article 1. Conditions d'admission**

Peuvent faire acte de candidature **les structures dont le siège social est situé sur le territoire de Bordeaux Métropole et dont le projet se déroule sur le territoire de la ville de Bordeaux.**

### **Article 2. Nature des projets**

Les projets présentés doivent directement participer à la valorisation des cultures latino-américaines et caribéennes. Ils peuvent être de nature artistique, universitaire, économique, gastronomique, sociale, citoyenne...ou autres concepts originaux.

**Pour bénéficier d'un soutien financier, l'action devra être gratuite et se dérouler dans un lieu ouvert au grand public.**

Les actions peuvent également se dérouler dans un lieu privé. Dans ce cas, elles ne pourront pas bénéficier d'une aide financière mais pourront proposer une entrée payante (à des tarifs accessibles au grand public).

Les actions envisagées dans l'espace public devront être présentées en amont (2 mois minimum) au centre des manifestations publiques de la ville de Bordeaux et devront recevoir l'autorisation de la commission municipale ad hoc.

Il est demandé une attention particulière à :

- l'égalité femmes-hommes dans l'organisation comme dans la proposition,
- l'utilisation des ressources locales, matérielles et humaines,
- la sobriété financière, en évitant les déplacements internationaux et en mutualisant lieux et moyens entre structures participantes.

### **Article 3. Présentation des dossiers**

La date limite de dépôt des dossiers est le **17 JANVIER 2025**. Pour être recevables les projets devront comporter les éléments suivants :

- le dossier descriptif du projet complété et signé,
- le budget prévisionnel global, portant la mention de toutes les recettes prévues (la subvention ne peut financer l'intégralité du projet),
- l'attestation sur l'honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d'aide financière approuvant les conditions du présent règlement signée,

- les justificatifs de l'association (*si l'association n'a jamais bénéficié de financements de la Ville de Bordeaux/Bordeaux Métropole ou si des éléments ont changé depuis l'année précédente*) : statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Préfecture, extrait du Journal Officiel, fiche INSEE avec numéro SIRET, RIB.

#### **Article 4. Modalités d'attribution**

---

Un jury préparatoire associant des représentants de la Ville de Bordeaux se réunira en interne. Les propositions d'attribution seront soumises au conseil municipal (date à préciser). Les associations seront informées après validation de la délibération par la Préfecture.

#### **Article 5. Montant de la subvention**

---

**La subvention est destinée à soutenir l'organisation d'un projet.** Si plusieurs structures sont associées dans l'organisation du projet, un seul dossier sera présenté pour pouvoir être recevable.

Le montant de la subvention est **variable selon la nature du projet et le budget global prévu**. Elle ne pourra pas excéder 1 500 € dans le cadre de cet appel à projets.

La subvention accordée par la Ville de Bordeaux peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées. En cas de co-financements, le porteur de projet devra l'indiquer dans son budget prévisionnel, faute de quoi la faisabilité du projet risquerait d'être compromise.

**La subvention n'a pas vocation à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.** Son attribution est ponctuelle, liée au projet et n'est pas susceptible d'être reconduite.

#### **Article 6. Modifications et désistement**

---

Toute modification des objectifs ou du calendrier devra être notifiée à la Direction des Relations internationales de Bordeaux. Si la réalisation du projet se trouve compromise, le lauréat s'engage à en avertir immédiatement la direction des Relations internationales. La somme allouée devra être remboursée, déduction faite des frais engagés dûment justifiés au prorata des différentes recettes acquises.

#### **Article 7. Evaluation de l'action**

---

L'ensemble des partenaires sera invité à répondre à un questionnaire en ligne pour réaliser l'évaluation de leurs projets respectifs. L'analyse des questionnaires servira à l'organisation de l'édition suivante.

#### **Article 8. Engagement sur la communication**

---

La ville de Bordeaux se charge de la communication générale des Semaines de l'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que de l'enregistrement des actions sur l'agenda de la ville et sur la plateforme nationale.

De leur côté, **les associations lauréates s'engagent à faire figurer le logo de la Ville de Bordeaux, ainsi que le logo national** (fourni par la Direction des Relations internationales après la demande de labellisation par ses soins) dans toute leur communication (réseaux sociaux, flyers, newsletters...). A noter : la ville de Bordeaux dispose d'une nouvelle charte graphique et d'une nouvelle version de son logo, à disposition sur le site <https://bordeaux.fr/p156622/charte-et-logos-de-la-ville-de-bordeaux-pour-les-partenaires>

Les associations lauréates autorisent la Ville de Bordeaux à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion.